

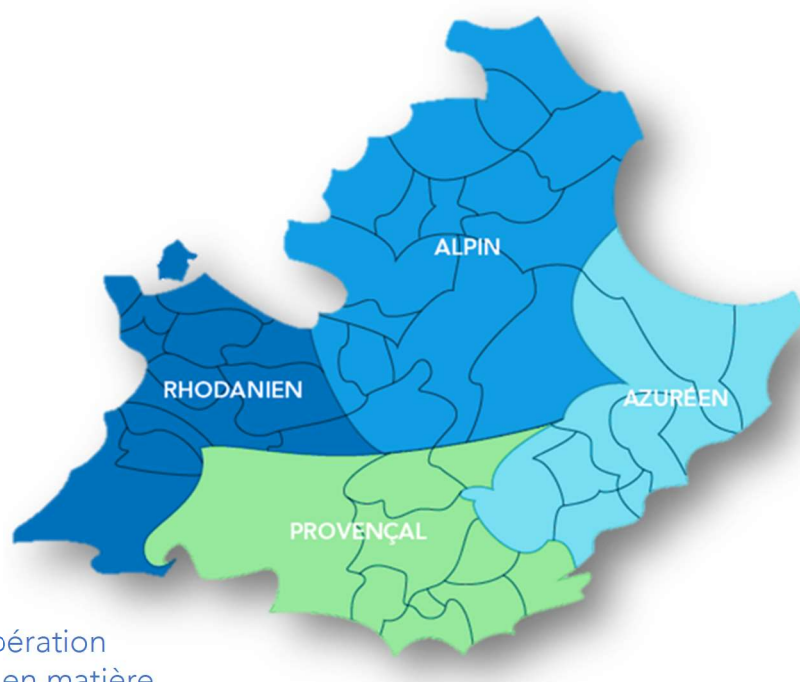
BASSIN DE VIE AZUREEN PREVENTION, TRI DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Table des matières

■ Description du bassin de vie	4
■ Situation en matière de traitement des déchets résiduels	7
■ Evolution tendancielle de la prévention et de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (Services publics) 2015-2018 ...	9
■ Portrait statistique	10
■ Projets proposés au titre du CPER 2021-2027	20
■ Soutiens financiers de la REGION	21
■ Exemples d'actions soutenues REGION	21

Description du bassin de vie

Sources : INSEE, ORD&EC, SINOE®, REGION, DREAL, ADEME



DONNEES GENERALES

10 Établissements publics de coopération intercommunale sont compétents en matière de prévention et de gestion des déchets. 6 s'appuient sur 3 syndicats de traitement et/ou de collecte et traitement :

- UNIVALOM - Mouans Sartoux
- SMED (Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets) - Cannes-la-Bocca
- SMIDDEV (Syndicat Mixte du développement durable de l'Est Var) – Fréjus

Nota bene : Un Pôle métropolitain « CAP Azur » réunit 4 EPCI (Sophia Antipolis, Cannes Pays de Lérins, Pays de Grasse, Alpes d'Azur) depuis juillet 2018. Une Société Publique Locale « LE VALLON DES PINS » associe plusieurs collectivités dans le cadre d'un projet d'ISDND sur la commune de Bagnols-en-Forêt.

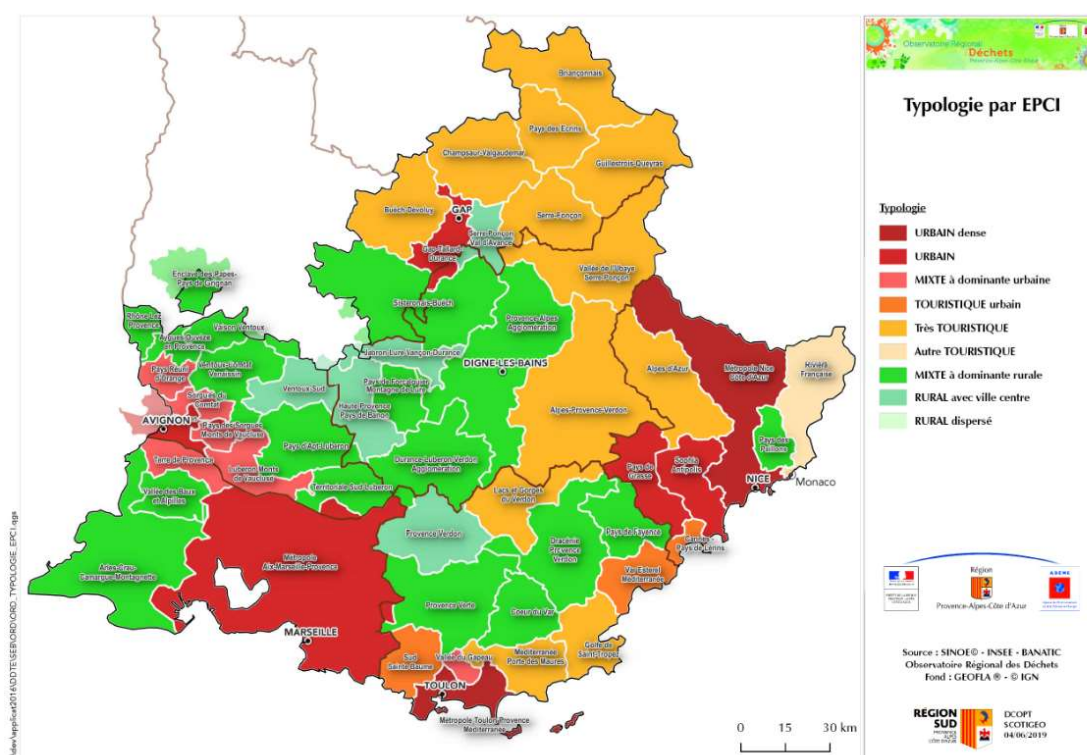
POPULATION

En 2018, l'ORD&EC comptabilise 1 330 081 habitants (200 communes) desservis par un service public de prévention et de gestion des déchets sur ce bassin de vie.

La population a augmenté de seulement 0.12% depuis 2015, soit 0.03% par an (0,3% dans les projections du SRADDET).

	Périmètre	Population	Nombre de communes adhérentes	Typologie	Compétence(s) déléguée(s) à un syndicat
1	Métropole Nice Côte d'Azur	536 804 hab.	49	URBAIN dense	
2	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	176 140 hab.	24	URBAIN	UNIVALOM
3	Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins	158 758 hab.	5	TOURISTIQUE ou COMMERCIAL	SMED/UNIVALOM
4	Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée	112 845 hab.	5	TOURISTIQUE ou COMMERCIAL	SMIDDEV
5	Dracénie Provence Verdon Agglomération	106 869 hab.	23	MIXTE	
6	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	101 305 hab.	23	URBAIN	SMED/UNIVALOM
7	Communauté d'Agglomération Riviera Française	72 555 hab.	15	TOURISTIQUE ou COMMERCIAL	
8	Communauté de Communes du Pays de Fayence	28 304 hab.	9	MIXTE	(SMIDDEV pour commune de Bagnols-en-Forêt)
9	Communauté de Communes Pays des Paillons	26 800 hab.	13	MIXTE	
10	Communauté de Communes Alpes d'Azur	9 701 hab.	34	TOURISTIQUE ou COMMERCIAL	SMED

Carte des Établissements publics de coopération intercommunale compétents (par typologie)



Unités de gestion des déchets

En 2019, 170 unités ont été recensées et questionnées (connaissance des flux annuels) par l'ORD&EC sur ce bassin de vie (800 à l'échelle régionale) :

	Type d'unité	Nombre
1	Carrière en réaménagement	11
2	Centrale d'enrobage	8
3	Compostage	4
4	Concassage de déchets de démolition	24
5	Déchèterie	67
6	Déchèterie professionnelle	14
7	Incinération avec valorisation énergétique	2*
8	Méthanisation de biodéchets alimentaires	-
9	Regroupement de déchets	7
10	Stockage en ISDI-Installations de stockage de déchets inertes - CET3	6
11	Stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux	1**
12	Traitement Mécano-Biologique (TMB)	1
13	Transit	17
14	Tri	8
15	Maturation de mâchefers	-

*L'UVE de MONACO est également utilisée par des collectivités du bassin de vie.

** Ouverture de l'ISDND de Bagnols-en-Forêt (83) (site dit « Les Lauriers ») le 1^{er} janvier 2019.

Préfectures concernées

- Préfectures des Alpes-Maritimes et du Var
- Documents de planification en vigueur : SRADDET Provence Alpes Côte d'Azur

Référent REGION

- Olivier GAIRALDI
- David NAKACHE
- Diane FREQUELIN SANT

Référent ADEME

- Alice ANNIBAL JAMBET

Référent ORD&EC

- Arthur de CAZENOVE
- Barbara CHOLLEY

Référent DREAL

- Caroline HENRY

Situation en matière de traitement des déchets résiduels



En 2018, 135 200 tonnes de Déchets ménagers et Assimilés résiduels ont dû être stockés hors du bassin de vie. L'ouverture de l'ISDND de BAGNOLS-EN-FORET (80 000 t/an) a permis de limiter les exportations en 2019, elles restent cependant conséquentes (> 50 000 t/an hors mâchefers à stocker (44 000 t en 2018). En 2020, ce site est l'unique ISDND à l'échelle du bassin de vie. La planification régionale fixe une limite de capacité de stockage incluant les déchets ultimes issus des activités d'entreprises à 320 000 t/an en 2020, 210 000 t/an en 2025.

Au 1^{er} semestre 2020, malgré la période de confinement, les collectivités des Alpes-Maritimes ont dû exporter 7 500 tonnes d'ordure ménagères résiduelles vers des installations (ISDND/UVE) des 3 autres bassins de vie. Par ailleurs la Dracénie Provence Verdon Agglomération (83) a utilisé l'ISDND de PIERRE-FEU DU VAR (mise en balle jusqu'en septembre 2020) et l'UVE de Toulon, situés sur le bassin de vie Provençal, pour traiter les déchets résiduels produits.

Au 2^{ème} semestre 2020, malgré l'exploitation récente de l'ISDND de Bagnols-en-Forêt (CAVEM et CC PAYS DE FAYENCE, 80 000 t/an depuis le 1^{er} janvier 2019) et l'existence des UVE de Nice et d'Antibes, ce bassin de vie va rester en forte tension. En effet, la vétusté de l'UVE de Nice (renouvellement de la DSP en cours) ne permet pas d'utiliser pleinement sa capacité autorisée (320 000 t/an au lieu de 375 000 t/an, voire 430 000 t/an en termes de capacité technique théorique) qui pallierait aux besoins des collectivités. La révision technique est reportée, le choix d'un nouvel exploitant est prévu pour le 1^{er} semestre 2021 et les travaux de modernisation pour 2022.

La capacité de l'UVE de Nice sera réduite de 100 000 t/an à partir de 2022, réduisant d'autant les capacités de traitement régionales.

La Dracénie Provence Verdon Agglomération, le SMED et ses adhérents (Communauté de Communes des Alpes d'Azur, Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (Cannes), Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse), la Communauté d'Agglomération Riviera Française et la Communauté de Communes Pays des Paillons sont les collectivités les plus impactées par la pénurie de capacités de traitement des déchets.

Sur ce bassin de vie, la pénurie de traitement des déchets résiduels impacte également particulièrement les activités économiques (établissements publics et privés), la planification régionale estime le besoin de traitement à 115 000 t/an.

Malgré une reprise d'activité économique réduite au 2^{ème} semestre (- 8 à 10%), la quantité de déchets résiduels non traitable en région est évaluée à 50 000 t (ménages et activités économiques), une partie étant traitée sur le bassin de vie provençal.

Détails

Depuis 2019 deux groupes de travail ont été lancés à l'initiative du Préfet des Alpes-Maritimes :

- Un groupe de travail de gestion de crise, qui a permis de gérer au mieux les besoins d'exutoires et d'exports en favorisant la solidarité régionale. Ce groupe réunit l'ensemble des collectivités du département, les syndicats de traitement et les opérateurs privés
- Un groupe de travail dédié aux solutions pérennes, co-présidé par l'État et la Région, réunissant collectivités et syndicats de traitement.

La Région propose d'élargir ces deux groupes de travail aux trois collectivités varoises du bassin azuréen, à la Préfecture du Var et à l'antenne varoise de la DREAL, en cohérence avec la logique de la planification régionale.

Au 1^{er} janvier 2019 l'ISDND de BAGNOLS-EN-FORET (83), dit « des Lauriers » a réouvert et offre une capacité de stockage de 80 000 t/an sur ce bassin de vie (CAVEM, PAYS-DE-FAYENCE prioritairement). La demande d'autorisation du Centre Multifilières du SMIDDEV est en cours ce projet doit permettre de limiter le recours au stockage dès 2023.

Le projet d'ISDND dit « Vallon des Pins » qui viendrait se substituer à l'ISDND dit des Lauriers (Bagnols-en-Forêt – 83) a été autorisé par le Préfet du Var le 2 avril 2020 (exploitation prévue fin 2022). L'accueil des premiers déchets est envisagé en janvier 2022 (maître d'ouvrage SPL « Le Vallon des Pins » ayant pour actionnaires : CCPF (83), le SMED 06, le SMIDDEV (83) et la DPVA (83)).

Le projet d'ISDND dit de « FONSANTE » (SUEZ, 95 000 t/an pour les déchets résiduels des activités économiques) prévu sur ce bassin de vie et dont le dossier est actuellement instruit par l'Etat. Le projet VALORPOLE porté par le groupe SUEZ prévoit également 5 unités de valorisation des déchets (déchets du BTP, mâchefers, valorisation de terres, recomposition de terres, déchets verts) et une unité de stockage des déchets inertes. L'ensemble des unités correspond à un volume annuel entrant de 386 500 t/an, la moitié valorisée, la moitié stockée.

En 2020, 14 000 t de déchets résiduels produits en Corse ont été traités dans 3 incinérateurs de la région (dont 7 800 tonnes sur l'UVE de FOS-SUR-MER et 2 200 tonnes sur l'UVE de NICE, et 4 000 tonnes sur l'UVE de VEDENE) en cohérence avec les possibilités observées pendant la période de confinement COVID-19 par les exploitants des UVE (baisse des tonnages)

Le site de pré-traitement des déchets résiduels du BROCC (06, SMED) a repris progressivement son activité.

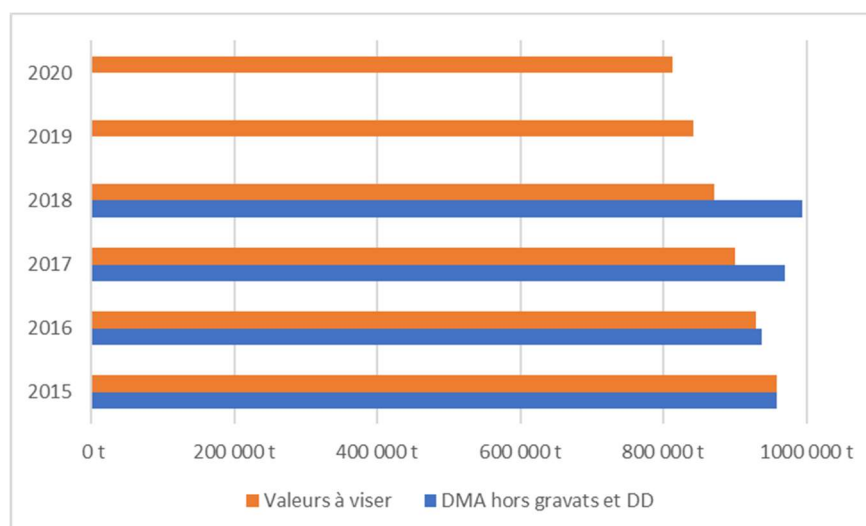
Principaux arrêtés préfectoraux depuis le 26/06/2019 (mise en vigueur de la planification régional)

- UVE ANTIBES : capacité augmentée de 5 000 tonnes pour l'année 2019 (Lettre préfectorale du 18/09/2019)
- ISDND Vallon des Pins à Bagnols-en-Forêt (83) : AP du 2 avril 2020

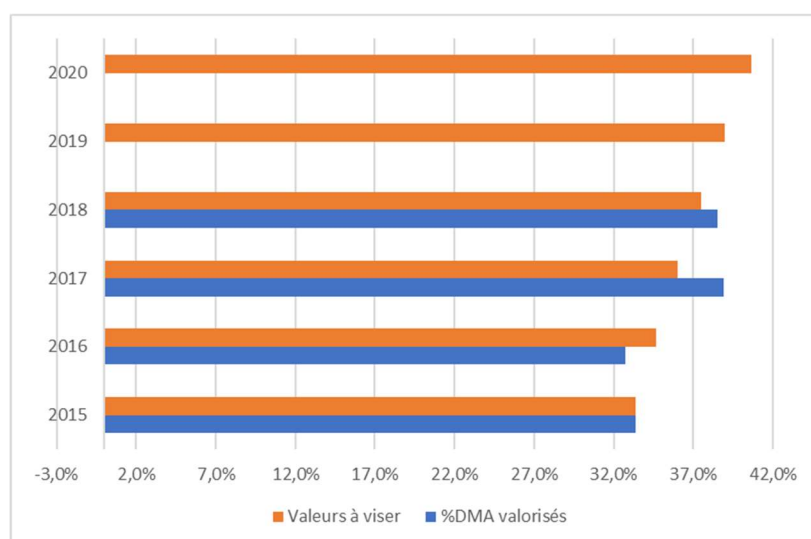
Evolution tendancielle de la prévention et de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (Services publics) 2015-2018



EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (NON DANGEREUX) COLLECTES

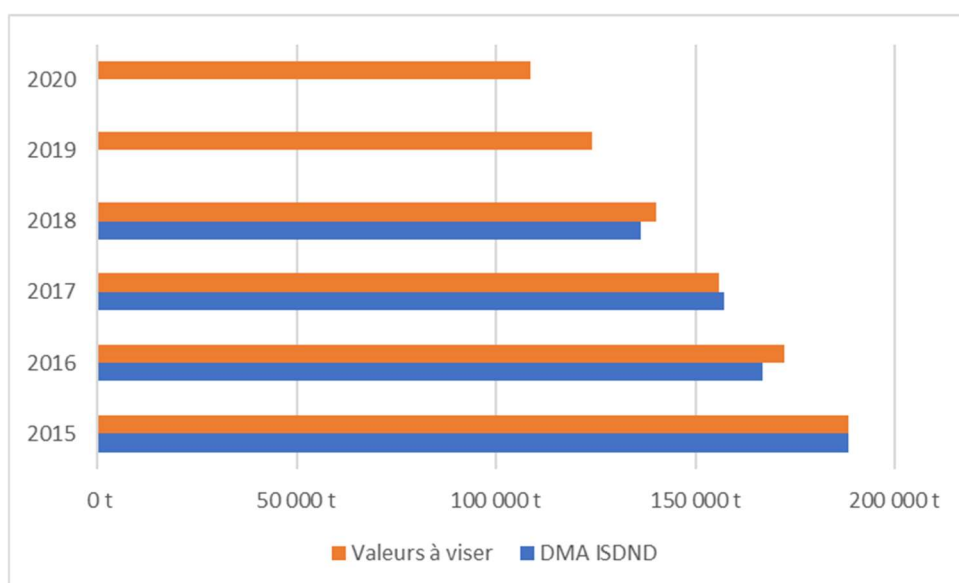


EVOLUTION DE LA VALORISATION MATIERE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES





EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES STOCKES



Portrait statistique

Sources : INSEE, ORD&EC, SINOEC

- Indicateurs d'avancement au regard de la réglementation, des préconisations et objectifs de la planification



- Obligations réglementaires



BESOINS EN EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

STOCKAGE

- Nouvelles capacités à identifier dès 2020 120 000t/an) dans la perspective d'une autosuffisance du bassin



TRI

- Centres de tri à développer pour améliorer le tri des Déchets des Activités Economiques et des Emballages ménagers
- Projets de sites de valorisation « direct » à favoriser (135 000 t/an) (cartons, bois, métaux, ...)
- Centre de valorisation des encombrants
- Déchèteries publiques (5) et déchèteries professionnelles (20)



Nota bene : Des projets de centre de tri des encombrants et des emballages sont annoncés par MNCA et déchèterie professionnelle (Antibes)

VALORISATION ORGANIQUE

- 3 plateformes existantes : des capacités à prévoir pour les boues et les déchets verts
- Une dizaine de projets à prévoir pour le traitement de 95 000 t/an de biodéchets des ménages et gros producteurs



Nota bene : des projets sont annoncés (MNCA, CARF, SMIDDEV, PIZZORNO, SMED...)

VALORISATION ENERGETIQUE

- Capacité de l'UVE Antibes augmenté de 5 000 t/an en 2019
- L'UVE de Nice a prévu un « revamping » en 2022-2024
- Des projets de valorisation énergétique de Combustibles Solides de Récupération (CRS) sont en réflexion sur ce bassin de vie



DÉCHETS DANGEREUX

- 10 sites de regroupement

DÉCHETS INERTES

- 10 plateformes BTP
- 4 Installations de Stockage



PROJETS D'EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES

QUAI DE TRANSFERT/MISE EN BALLE

- Centre de transfert et mise en balle de Cannes



CENTRES DE TRI COMPLEMENTAIRES

- DRACENIE
- SMIDDEV
- ...

RESSOURCERIE – RECYCLERIE

- La Métropole a ouvert une recyclerie dans le quartier des Moulins en 2018 (financement Région) et prévoit l'ouverture d'une recyclerie à l'Ariane sur le même modèle
- « Donneries » en cours de mise en œuvre sur la CARF
- ...



PLATEFORME DE BROyage DES DECHETS VERTS

- SMED
- ...



COMPOSTAGE et METHANISATION

- Projet de plateforme de compostage collectif dépendant de l'évolution du site du CVO du Broc géré par le SMED
- ...



Investissements à prévoir pour atteindre les objectifs de la planification nationale et régionale (2019-2025) : **180 M€** (projets CPER recensés : 130 M€)

FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS



100 % de collectivités régionales disposant d'une connaissance parfaite des coûts en 2022 via l'application **comptacoût®** (accompagnement ADEME)

- 8/10 EPCI et 3/3 syndicats ont été formés à ComptaCoût® ou à la matrice des coûts.
- 6/10 EPCI et 2 syndicats (UNIVALOM et SMIDDEV) renseignent la matrice annuellement

Nota bene :

- Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 259 263 055 € pour 1 163 971 hab. (2018), soit 223 €/hab. (152 €/hab. environ dans le bassin de vie rhodanien).

2/10 EPCI ne disposent pas de rapport annuel sur le prix et la qualité du service en 2018 (CC Pays des Paillons et CC Alpes d'Azur).

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » (<https://www.ademe.fr/rapport-service-public-prevention-gestion-dechets-menagers-assimiles>).

Un atelier sur cette thématique a été organisé conjointement avec l'ADEME le 13/02/2020 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Les soutiens de l'ADEME sont désormais conditionnés à la mise en œuvre d'action en faveur d'une meilleure connaissance des coûts. Des formations ADEME sont programmées annuellement, ainsi qu'une restitution de l'analyse des coûts en région.



Une première étape de 22% des habitants couverts d'ici 2020 par une tarification incitative puis 35% des habitants en 2025



5/10 collectivités ont informé l'ORD&EC en 2019 qu'elles n'ont pas prévu de mettre en place la tarification incitative dans les 2 ans à venir.

Un atelier sur cette thématique est programmé en 2020 conjointement avec l'ADEME et CITEO dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Des formations ADEME sont programmées annuellement. Des études lancées par les collectivités sont soutenues par la Région et l'ADEME, notamment sur la CC Pays de Fayence.

Une convention tripartite ADEME-CITEO-REGION coordonnera le soutien accordé aux collectivités souhaitant mettre en œuvre la tarification incitative (TI).



Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022

Seuls 3/10 EPCI déclarent mettre en œuvre la Redevance Spéciale (RDS) :



- Métropole Nice Côte d'Azur
- Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (2017)
- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (2002)

L'ADEME ne finance plus les études de faisabilité sur ce volet réglementaire. Des études sont à venir sur plusieurs territoires (DPVA, CCPF). Pour exemple, récemment le SIRTOM de la Région d'APT a mis en vigueur une RDS incitative favorisant le tri des Déchets des Activités Economiques

(<http://www.sirtom-apt.fr/wp-content/uploads/2018/02/Règlement-Redevance-Speciale.pdf>). En 2020, la Région a initié une étude sur les dispositifs de contreparties financières prévus par les collectivités pour la prise en charge des déchets des établissements publics et privés par les Services Publics (redevance spéciale et tarifs déchèteries). Quelques collectivités du bassin de vie Azuréen y participent.

PREVENIR ET REDUIRE



Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires de chaque EPCI compétent au plus tard en 2020 (déchets des ménages et déchets des activités économiques) pour faire baisser les volumes à traiter

1 EPCI sur 10 et 2 syndicats (représentant 2 EPCI) déclarent avoir mis en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets :

- Métropole Nice Côte d'Azur (en attente de renouvellement)
- UNIVALOM
- SMIDDEV

Des EPCI annoncent y travailler : CA du Pays de Grasse, CC du Pays de Paillons, et la CA Riviera Française, CA Var Estérel Méditerranée, CC Pays de Fayence.

Un atelier sur cette thématique est programmé en 2020 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Des formations ADEME sont programmées annuellement. L'ADEME ne finance plus cette obligation réglementaire mais elle peut accompagner avec la Région certains projets opérationnelles découlant des programmes (gaspillage alimentaire, ressourcerie...).

Toutefois 8/13 collectivités déclarent des opérations de compostage domestique (12 000 composteurs individuels distribués) et 6 collectivités déclarent des opérations de compostages partagé (pied d'immeuble ou quartier, 270 sites en 2018).



Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015

- Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre en partenariat avec les communes
- Et diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés)

En 2018, 994 730 tonnes de déchets ménagers et assimilés non dangereux ont été traités par les collectivités soit +3,8% par rapport à 2015 pour une augmentation de population de 0.1% sur la même période. Cependant les quantités d'Ordures ménagères résiduelles ont diminuées de -3,1% de 2015 à 2018 (-17 000 t).

14 déchetteries professionnelles sont recensées sur le bassin de vie.

3/10 EPCI (et 3 syndicats) déclarent mettre en œuvre la Redevance Spéciale.

Depuis 2010, très peu de collectivités déclarent avoir réalisé des caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles et des déchets de déchetterie. Aucun EPCI n'a déclaré en prévoir en 2019-2021 (enquête ORD&EC 2019 auprès des EPCI).

Une étude en cours, pilotée par la Région, sollicite les EPCI pour permettre de disposer des données et évaluer la part de déchets des activités économiques collectés en mélange.

La DPVA (DRACENIE) a fait le parti-pris de venir collecter un certain nombre de professionnels, pour éviter de retrouver ces tonnages dans les OMR. Une collecte est ainsi réalisée pour les emballages et les biodéchets (200 gros producteurs identifiés). La RS devrait être instaurée en 2021 (étude 2020) pour financer ce service fourni aux professionnels. Il est à noter qu'une réflexion stratégique autour de la matière organique est en cours, à travers une candidature au projet Life dédié à ce sujet, le principe étant de travailler sur une zone test (commune de Taradeau) dont les résultats serviront pour le déploiement à l'échelle du territoire (étude à venir en 2020 avec soutien ADEME). L'année 2020 a vu la poursuite des engagements du territoire en matière de prévention avec une baisse des OMR (40 000kT) significative (-6,25 %).

4 ateliers sur la thématique des déchets d'Activités Economiques ont été programmés en 2018 et 2019 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, dont l'un plus précisément sur les déchets issus de chantiers et un autre sur les dépôts illégaux.

3 ateliers sur la thématique de prévention des déchets organiques/lutte contre le gaspillage alimentaire ont été programmés en 2018 et 2019 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. La Région, l'ADEME et la DRAFF ont lancé le Réseau de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires (REGAL'im) le 16 octobre 2019.

Deux projets de réduction du gaspillage alimentaire (Ville de Nice et plateforme Ouigreens) et 9 projets de valorisation des déchets verts et de suppression du brûlage ont été soutenus par la Région (296 000 €).

FAVORISER LE REEMPLOI



Développer l'installation de sites de réemploi (économie circulaire)

- Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage
- Soutenir le développement des filières de réemploi
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation

142 structures de réemploi sont recensées sur ce bassin de vie (520 en région), 33% sont des systèmes de dépôts/vente. 1 seule ressourcerie est adhérente du réseau régional (ARR - <http://ressourceriespaca.fr/> : Nice).

1 atelier sur la thématique des ressourceries a été organisé dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, et 1 EDUCTOUR a permis la visite commentée d'un site.

Les chargés de missions emploi/formation de la Région et les chargés de mission du SECD sont mobilisés pour accompagner les projets émergents, en ingénierie sociale, technique et financière, en partenariat avec France Active et l'incubateur Camina.



En tant que prescripteurs publics, privilégier l'orientation des déchets de chantiers vers des filières de réemploi

Dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, un accompagnement de maîtres d'ouvrages volontaire a été lancé en partenariat avec l'ADEME et les fédérations professionnelles BTP. MNCA s'est porté volontaire pour cet accompagnement. Il est prévu également l'animation d'un club des maîtres d'ouvrages pour la commande publique durable (construction) conjointement avec l'ADEME.

RENFORCER LA VALORISATION DES DECHETS



Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes en 2025

En 2018, 39% des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+5% par rapport à 2015).



Le taux de valorisation varie de 33% à 48% selon les collectivités. 3 collectivités dépassent 47% de valorisation matière en 2018 et représente 20% des tonnages collectés (typologie semi-rural et semi-urbaine).



Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produites par les Unités de Valorisation Énergétique en 2025 puis 100 % en 2031

En 2018, les mâchefers des UVE et d'Antibes (env. 100 000 t) ont été acheminés vers des sites de valorisation (France et Italie). L'ORD&EC estime qu'au maximum 55% ont été valorisé en 2018 (0% en 2015, 100 000 t stockés).



Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triées et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)

- Privilégier deux schémas de collectes des emballages
- Harmoniser les consignes de tri au plus tard en 2025
- Favoriser la modernisation des centres de tri pour permettre l'extension des consignes de tri avant 2022

L'extension des consignes de tri est mise en œuvre sur ce territoire. Le bassin de vie dispose d'un équipement permettant l'extension des consignes de tri. MNCA souhaite disposer d'un centre de tri supplémentaire afin d'assurer une capacité de traitement suffisante. Le centre de tri d'emballages de la MNCA fait partie du projet de modernisation de l'UVE et sera attenant à l'UVE. Il sera financé dans le projet de modernisation, délibération déjà votée.

Les soutiens ADEME ne sont plus garantis sur ce type de projet.



Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets (ménages, administrations et entreprises) dès 2024

1 seule collectivité expérimente le tri à la source des biodéchets alimentaires (Pays de Grasse) et ménages est en exploitation. Cependant 194 composteurs collectifs sont recensés en 2018 sur le territoire et 12 000 composteurs individuels ont été distribués.



Dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE un atelier a réuni plus de 40 participants le 28 juin 2019 sur cette thématique.



Encourager/Développer des filières de valorisation directe, si possible de proximité

Sur les 3 dernières années, 10 projets de valorisation ont été lauréats de Filidéchet sur le territoire, pour un montant d'engagement de 396 000 €.



Réduire les besoins en capacité de stockage

Pour les OMr, 542 000 tonnes ont été produites en 2018 : (2017 : 530 000 tonnes, 2015 : 560 000 tonnes), soit la valeur à viser par la planification.

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés stockés en 2018 sont de 135 000 tonnes (valeur à viser en 2018 : 140 000 t). En 2020 l'objectif est fixé à 110 000 t.

Les besoins de stockage des déchets d'Activités Economiques sont à estimer plus finement.

S'ENGAGER POUR ZERO DECHET PLASTIQUE

4 projets ont été lauréats de l'Appel à projets zéro déchet plastique pour un montant d'aide de 264 000 €. 3 structures se sont engagées et ont signé la charte zéro déchet plastique de la Région :

- La Commune de Mouans-Sartoux
- Et 2 lycées

MNCA est également engagé dans une démarche avec WWF.

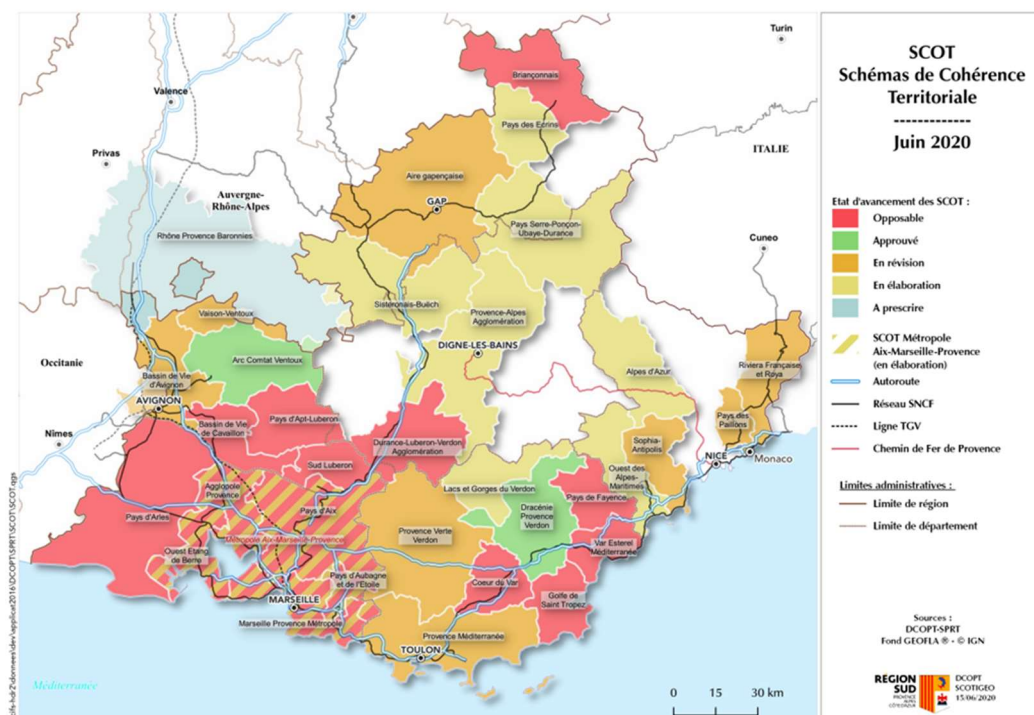


ELABORER DES STRATEGIES TERRITORIALES OPERATIONNELLES ET ANTICIPER DES DISPONIBILITES FONCIERES POUR LES EQUIPEMENTS ET UNITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Le SRADDET a été arrêté par le Préfet le 15 octobre 2019 portant obligation de décliner la planification régionale en matière de prévention et de déchets dans les documents d'urbanisme (SCOT prioritairement).

Des avis sont donnés systématiquement pour guider le maître d'ouvrage vers une meilleure prise en compte des déchets et de l'économie circulaire. L'avis est détaillé sous forme de recommandations.

Des avis du SECD ont été déjà rendus pour le Scot Ouest, le Scot Alpes d'Azur et le Scot Pays des Paillons. Il est à noter que les services respectifs de gestion de déchets des différents EPCI n'avaient pas été sollicités par les rédacteurs des différents documents composant les Scot de leurs propres collectivités. Ainsi, alors que les services en charge de la collecte nous avaient informés de projets en cours, ces projets n'apparaissaient que très rarement dans les Scots.



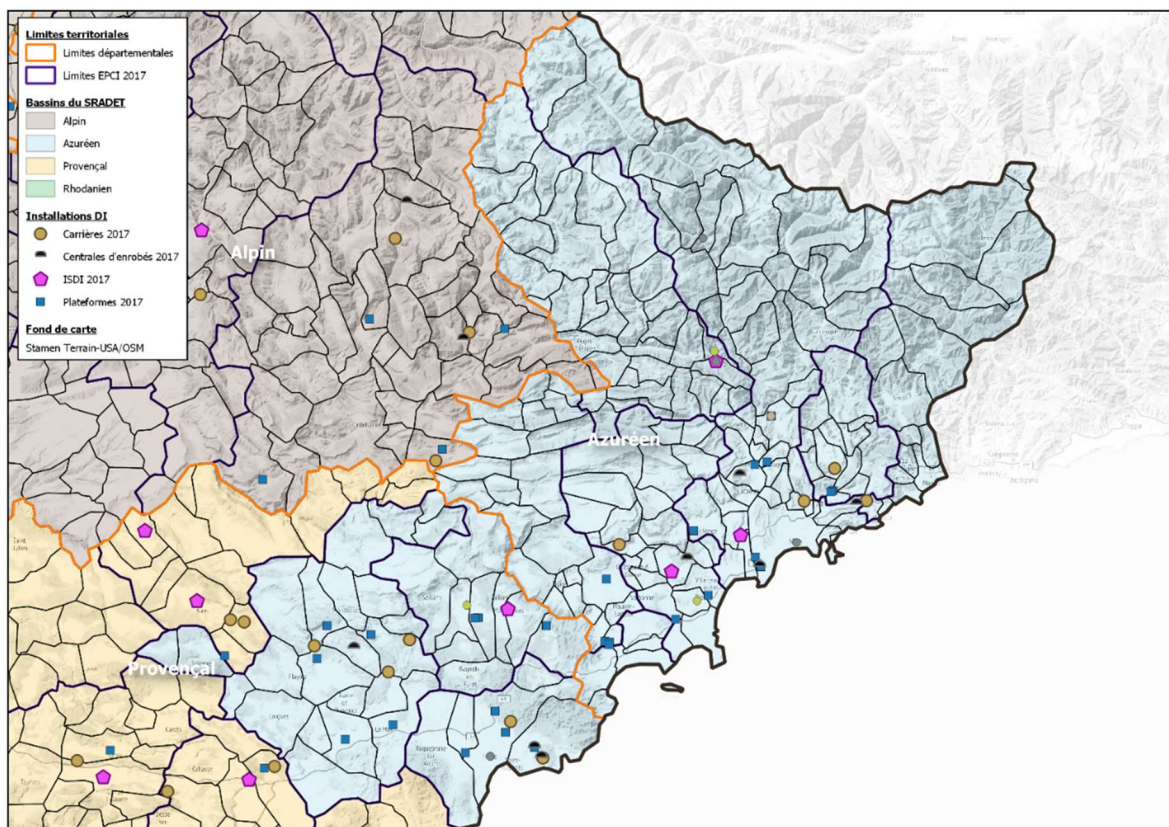
Intégrer la règle SRADDET sur les friches industrielles, les travaux du GT pérenne de cartographie de ces friches pour le bassin azuréen, et l'étude de convertibilité des friches identifiées



Et

Anticiper des disponibilités foncières pour les équipements de gestion des déchets de construction (BTP) en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire

Les besoins en équipements sont à articuler avec les unités en exploitation sur le bassin de vie comme illustrés sur la carte ci-après :



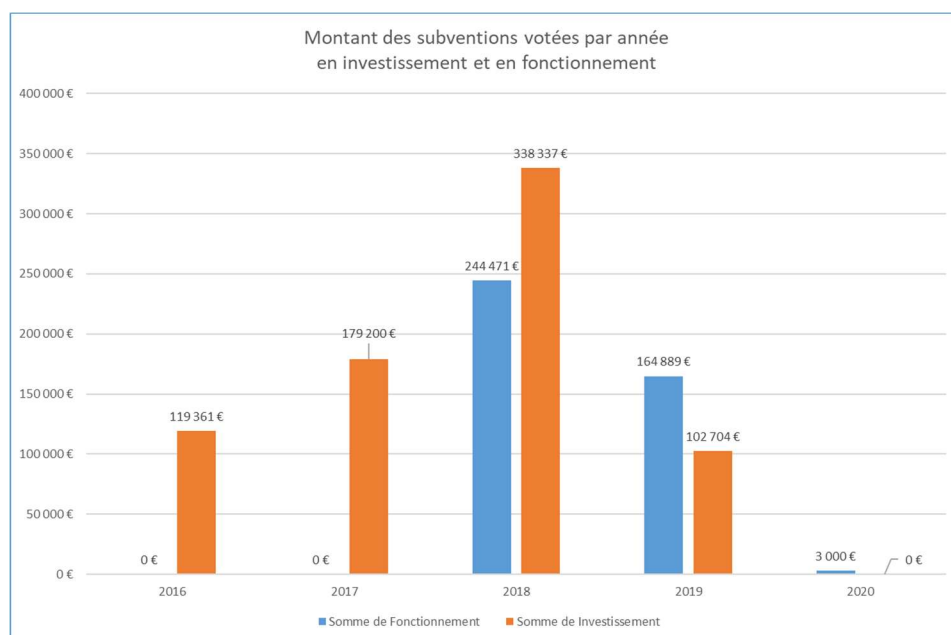
Exemples de projets proposés au titre du CPER 2021-2027

Dans le cadre du recensement des projets des collectivités pour la programmation du CPER 2021-2027 seulement 3 collectivités et le Conseil Départemental ont fait porter à connaissance 15 opérations structurantes (a minima 135 M€) :

Opérations	Maître d'ouvrage
Création d'un bâtiment pouvant évoluer suivant les nouvelles technologies et pratiques de tri des emballages ménagers	MNCA
Déploiement d'un système d'aide à l'exploitation pour la collecte des déchets	CA Cannes Pays de Lérins
Réduction des déchets : prévention, sensibilisation, communication)	CC Alpes d'Azur
Politique déchets verts	Département 06
Construction d'une déchetterie équipée d'un espace ressourcerie dans le tissu urbain pour trier les déchets et inciter à faire de ces matières des ressources durables. Promotion de l'économie circulaire par le réemploi des produits manufacturés et leur réparation si nécessaire. Espace pédagogique et d'information sur les enjeux environnementaux et les objectifs d'une ville verte moderne.	MNCA
Création d'une plateforme de compostage des déchets verts et des biodéchets collectés en porte à porte auprès du grand public et des métiers de bouches.	MNCA
Gestion intégrée des déchets des ménages du moyen et du haut pays de la AMP Nice Côte d'Azur. Construction d'un point d'apport des déchets, attenant à un complexe sportif d'intérêt métropolitain, et participant au tri, au réemploi et à l'économie circulaire.	MNCA
Projet de création d'une ressourcerie	CACPL
Gestion des Déchets et Economie Sociale et Solidaire : Ressourceries	CA Dracénie Provence Verdon
Traitement des déchets ménagers et assimilés – Création d'unités de traitement	CA Dracénie Provence Verdon
Création d'une déchetterie nouvelle génération en pays de Fayence	CC Pays de Fayence
Unité de pré tri des déchets ménagers et assimilés	SMIDDEV
Réalisation du centre d'enfouissement des OMR du Vallon des Pins à Bagnols en Forêt	SPL du Vallon des Pins
Extension de la plateforme de compostage DV de Puget	SMIDDEV

Soutiens financiers de la REGION

45 projets ont été soutenus de 2016 à 2020 sur ce bassin de vie :



Exemples d'actions soutenues REGION

Le tableau ci-dessous présente des actions récentes soutenues par la Région :

Nom du porteur	Titre du projet
ASSOCIATION POUR LA PECHE ET LES ACTIVITES MARITIMES - APAM	AAP Filidechet 2019 - Etude de marché et débouché pour le recyclage des engins de pêche et mytiliculture
DESCHAMPS Père & fils	AAP Filidechet 2019 - Etude de faisabilité de réemploi des déchets de compositie verre-polyester issus de la filière de déconstruction des bateaux de plaisance
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE	CRET Collecte sélective des déchets d'activité économique
CAPG	IS formation - Formation aux nouveaux métiers de l'économie circulaire : guide composteur et maître composteur
ILES DE LERINS ET PAYS D'AZUR	AAP Pour une Méditerranée zéro plastique 2019 : Une paille ? Non merci !
CONSEIL SCIENTIFIQUE ILES DE LERINS	Pour une Méditerranée zéro plastique 2019 - « Microplastiques en baie de Cannes – Apports, Devenir et Impacts »
SOCIETE ESCOTA	AAP Pour une Méditerranée zéro plastique 2019 - projet aires zéro plastique
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS	IS Initiatives innovantes - Acquisition de conteneurs à compaction



<http://www.ordeec.org/>



<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>